

AVIS

RECOURS – PERMIS UNIQUE

Conformément à l'article 51 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'Administration communale porte à la connaissance du public qu'un recours est exercé par :

**GREEN CONSTRUCT sprl, rue Slar 49 bte K à 4801 Stembert**

**contre la décision du Collège communal du 12/09/2016 refusant le permis unique pour une exploitation située rue de Renoupré 58 à 4821 Dison et ayant pour objet la transformation d'un bâtiment industriel en 21 logements et en salle de spectacle polyvalente d'une capacité supérieure à 150 personnes ainsi que la création de parkings.**

**1° Endroit où le dossier peut être consulté :**

Administration communale de Dison – service de l'urbanisme – Bureau n°7 – rue Albert 1<sup>er</sup>, 66 à 4820 Dison. Téléphone : 087/39.33.40

- Motifs et considérations ayant fondé la décision faisant l'objet du recours : voir l'arrêté du Collège communal (consultable à l'administration communale aux jours et heures indiqués ci-dessous) ;
- Participation du public : une enquête publique a été organisée du 05/06/2016 au 20/06/2016 ;

**2° Consultation** : le dossier peut être consulté à partir du 20/10/2016 jusqu'au 09/11/2016 inclus, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier sur rendez-vous est invitée à contacter le Service urbanisme au moins 24 h à l'avance.

**3°** Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre 1<sup>er</sup> de la partie III du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement

A Dison, le 12 octobre 2016

La Directrice générale,

M. RIGAUD

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Y. YLIEFF